



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# LES MESURES D'URGENCE DE **SOUTIEN À L'ÉCONOMIE**

ELEMENTS DE BILAN EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Août 2021



# Éditorial



**L'épidémie de la Covid-19 a bouleversé la vie économique et sociale de notre pays, comme la plupart des autres pays du monde. De nombreuses activités industrielles, artisanales, commerciales et de services, ont été fortement contrariées.**

Face à une telle situation, inédite dans l'histoire récente, l'État est intervenu de manière urgente et massive pour soutenir les entreprises, maintenir les compétences et éviter les conséquences négatives sur les revenus des particuliers et des ménages afin que la crise sanitaire ne débouche pas sur une crise sociale.

Les dispositifs et les mesures mises en place l'ont été de manière très réactive, mais aussi évolutive en s'adaptant aux différentes phases de la crise sanitaire, et en maintenant en permanence une large concertation avec les partenaires sociaux au plan national comme au plan territorial.

Ces dispositifs d'urgence ont joué un rôle décisif pour limiter les impacts de la crise, et pour permettre maintenant à notre pays de s'engager dans une reprise économique, plus forte qu'annoncée. Le taux de croissance de l'économie française devrait atteindre 6 % en fin d'année et le taux de chômage a retrouvé son niveau d'avant-crise.

Les défaillances des entreprises restent par ailleurs très contenues ; les offres d'emplois augmentent, ce qui provoque des tensions sur le marché du travail.

Ce document disponible sur le site internet [www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte), a pour objet de récapituler les très importants moyens dégagés dans le cadre de ces mesures d'urgence depuis mars 2020 jusqu'au mois de juillet 2021, sur la région Bourgogne-Franche-Comté et dans les différents départements de la région.

Chacun pourra en constater l'ampleur totalement inédite.

Par exemple, l'activité partielle a concerné 48 069 entreprises pour un montant d'indemnisation pris en charge par l'État de 918 millions d'euros ; les prêts garantis par l'État (PGE) ont été sollicités par 25 210 entreprises pour un volume total de 3, 641 milliards d'euros.

Quant au fonds de solidarité, il a dépassé 970 millions d'euros d'aides pour 65 315 bénéficiaires.

Ce document se veut aussi un témoignage de l'engagement des services territoriaux de l'État pour une mise en œuvre rapide, efficace et concertée des mesures d'urgence décidées par le gouvernement du pays.

**Fabien SUDRY**

Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or



# Sommaire

## **+ La protection des entreprises et de l'emploi**

- 6 **Activité partielle**
- 7 **Fonds national de solidarité**
- 8 **Les Prêts Garantis par l'État (PGE)**
- 10 **La médiation du crédit - Banque de France**

## **+ Les aides à la trésorerie des entreprises**

- 12 **Les mesures de bienveillance fiscale - DGFIP**
- 13 **Les reports de charges sociales et restes à rembourser - URSSAF**

## **+ La résistance de l'économie et sa reprise**

- 15 **Activité économique**
- 16 **Les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)**
- 17 **L'emploi et le taux de chômage**

# La protection des entreprises et de l'emploi

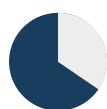
Activité partielle – Fonds de solidarité – Prêts garantis par l'Etat -  
Médiation du crédit

La préservation de l'emploi a constitué une préoccupation majeure des pouvoirs publics, à la fois pour pour conserver les compétences, permettre aux entreprises de passer ce cap difficile, et maintenir les revenus des salariés et des ménages.



# L'activité partielle

Le montant des indemnités au titre de l'activité partielle depuis le début de la crise s'est élevé à 918 406 711 € pour 48 069 établissements en région Bourgogne-Franche-Comté.



Plus de six salariés sur dix placés en activité partielle exercent dans le tertiaire. La restauration, le commerce de détail et l'hébergement représentent près d'un tiers des salariés indemnisés.

Plus de sept établissements sur dix ont recouru au chômage partiel dans la région.

Activité partielle (indemnités) depuis le 1er mars 2020	Montant	Nombre d'établissements
Bourgogne-Franche-Comté	918 406 711 €	48 069
21 - Côte-d'Or	203 705 026 €	10 060
25 - Doubs	224 320 536 €	9 389
39 - Jura	80 899 189 €	4 729
58 - Nièvre	55 426 593 €	3 193
70 - Haute-Saône	52 337 139 €	3 279
71 - Saône et Loire	162 113 227 €	9 828
89 - Yonne	93 068 016 €	5 356
90 - Territoire de Belfort	46 536 985 €	2 235

Source : DREETS Bourgogne-Franche-Comté

# Le fonds national de solidarité

Au total, sur la région, de mars 2020 au 12 août 2021, près de **1 001 millions d'euros ont été versés à 65 417 bénéficiaires**. Le montant moyen par entreprise de l'aide financière apportée sur cette période est de 15 434 euros.

L'évolution mensuelle des versements reflète les différentes phases de la crise sanitaire. C'est en novembre 2020 que le nombre de demandes s'est avéré le plus élevé, ainsi qu'au mois d'avril 2021.

Une aide financière spécifique, **destinée à tenir compte des difficultés d'écoulement des stocks** de certains commerces ayant une activité de vente saisonnière affectée par les restrictions d'activité subies durant la

crise sanitaire, a donné lieu à un versement de 8,45 millions d'euros complémentaires au profit de 1 427 commerces.

Au sein du fonds de solidarité, **l'aide complémentaire « coûts fixes »** à destination des entreprises, créée pour compenser leurs charges fixes sur le 1er semestre 2021 a fait l'objet d'un versement de 2,69 millions d'euros pour 51 entreprises sur le 1er semestre 2021.

L'État a constamment fait évoluer ce dispositif pour l'adapter au plus près des besoins des entreprises en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

## 21 - Côte-d'Or

13 897 entreprises - 232 603 189 € versés

## 25 - Doubs

11 640 entreprises - 179 693 547 € versés

## 39 - Jura

6 440 entreprises - 102 173 074 € versés

## 58 - Nièvre

4 552 entreprises - 66 813 477 € versés

## 70 - Haute-Saône

4 611 entreprises - 56 571 202 € versés

## 71 - Saône et Loire

13 928 entreprises - 216 507 959 € versés

## 89 - Yonne

7 611 entreprises - 113 639 232 € versés

## 90 - Territoire de Belfort

2 738 entreprises - 41 649 025 € versés



**65 417**  
entreprises en région

**1 MILLIARD**  
d'euros en Bourgogne-Franche-Comté

Source : DRFIP



# Les Prêts Garantis par l'État (PGE)

En région, 25 210 entreprises ont été bénéficiaires de PGE pour un montant très significatif de 3 641 000 000 €.

La distribution a été massive dès les premiers mois de la crise (86 % des PGE distribués au premier semestre 2020). Ce constat traduit le vif intérêt que les entreprises ont trouvé au dispositif mais aussi la réactivité du service bancaire.

Les très petites entreprises (TPE) sont très majoritaires ; elles représentent, en nombre de dossiers, 88,33 % de bénéficiaires et 46,96 % des montants accordés. Le nombre de PME concernées s'élève quant à lui à 5,66 % pour un montant accordé représentant 41,84 % du montant total. Ce sont les secteurs du commerce, de la construction-immobilier et de la restauration-hébergement qui se sont montrés les plus consommateurs de PGE.

Ce dispositif a permis aux entreprises de préserver leur trésorerie. D'ailleurs, un certain nombre de PGE ont été demandés par précaution par les entreprises qui ne les ont pas consommés.

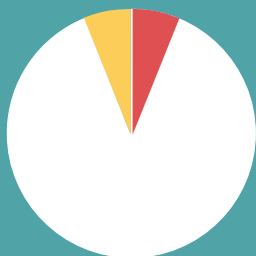
Les banques se sont montrées particulièrement volontaristes, le taux de refus s'établissant seulement à 2,6 %.

L'État a décidé d'accorder **une deuxième année de différé de remboursement** afin de laisser aux entreprises le temps de s'inscrire dans le contexte de reprise économique.

**3,6** MILLIARDS  
d'euros accordés



Répartition du PGE sur la taille des entreprises  
Suivi Banque de France au 18/06/2021



- Très petites entreprises (88%)
- Petites et moyennes entreprises (6%)
- Grandes entreprises de taille intermédiaire (0%)
- Autres (6%)

Répartition du PGE par type d'activité  
Suivi Banque de France au 18/06/2021



- Construction et immobilier (16%)
- Services techniques et administratifs (9%)
- Hébergements - Restauration (14%)
- Autres (16%)
- Agriculture (5%)
- Commerce (24%)
- Industrie (10%)
- Santé - social (6%)



## Par taille d'entité

Taille	Nombre de bénéficiaires	Montants accordés en Md€
Grandes	1	0,085
Taille intermédiaire	28	0,268
Petites et moyennes	1 427	1,523
Très petites	22 269	1,710
Autres	1 485	0,055
<b>Totaux</b>	<b>25 210</b>	<b>3,641</b>

## Toutes tailles d'entité

Bénéficiaires

**3,70 %**

Part dans le national

Montants

**2,63 %**

Part dans le national

## Par département

21 - Côte-d'Or	5 681 bénéficiaires - 984 M€ accordés
25 - Doubs	4 659 bénéficiaires - 722 M€ accordés
39 - Jura	2 464 bénéficiaires - 341 M€ accordés
58 - Nièvre	1 734 bénéficiaires - 229 M€ accordés
70 - Haute-Saône	1 554 bénéficiaires - 221 M€ accordés
71 - Saône et Loire	5 068 bénéficiaires - 653 M€ accordés
89 - Yonne	2 951 bénéficiaires - 372 M€ accordés
90 - Territoire de Belfort	1 099 bénéficiaires - 119 M€ accordés

source banque de France



## La médiation du crédit – Banque de France

**Depuis le 11 mars 2020, 669 dossiers ont été déposés par des entreprises auprès de la médiation du crédit un effectif global de 7077 salariés et représente une demande de 101 152 000 €.**

La médiation du crédit est un dispositif public géré par la Banque de France, qui est destiné à aider toute entreprise qui rencontre des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs-crédit, etc.).

On note une forte baisse du recours à ce dispositif en 2021, ce qui est un signe d'amélioration de la situation économique.

Le recours à la saisine de la médiation intervient majoritairement en complément des PGE. Le niveau des dossiers est corrélé au niveau de l'activité économique de chaque département.

# Les aides à la trésorerie des entreprises

Mesures de bienveillance fiscale - reports de charges sociales



# Les mesures de bienveillance fiscale - DGFIP

Depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, **10 169 entreprises de la région** se sont adressées aux services territoriaux de la direction générale des finances publiques (DGFIP) pour obtenir des mesures de bienveillance fiscale (délais de paiement, report d'échéances, remises gracieuses, remboursement accéléré de créances, etc.).

**Dans 95 % des cas, elles ont été acceptées par l'administration. Le montant total des impôts concernés au 12 août 2021 s'élève à 99 109 843 euros.**

**10 189 entreprises**

se sont adressées à l'Etat pour obtenir des mesures de bienveillance fiscale



**95 % des cas acceptés**

source des services DRFIP

# Les reports de charges sociales et restes à rembourser - URSSAF

En Bourgogne-Franche-Comté, les cotisations dues par les entreprises employeurs sur les échéances toutes confondues du 15 mars 2020 au 15 juin 2021 s'élèvent à 9,3 milliards d'euros.

**DANS NOTRE RÉGION :**

**Pour 70 833 entreprises**

**889 673 567 €**

de montant total de reports de charges sociales, toutes échéances confondues, établi depuis mars 2020.

source URSSAF



# indépendants

Concernant **les travailleurs indépendants**, aux 381 millions de reports cumulés entre mars et août 2020, s'ajoutent 234 millions de restes à recouvrer dont :

## ARTISANS-COMMERÇANTS

**192 MILLIONS**

(soit 37,40 % des cotisations dues)

## PROFESSIONS LIBÉRALES

**27 MILLIONS**

(soit 20,2 % des cotisations dues)

Sur l'ensemble des échéances de septembre 2020 au 20 juin 2021



**52 422**  
**travailleurs**  
**indépendants**

ont fait au moins une fois  
l'objet d'un report depuis le  
début de la crise.

Pour les seuls **artisans-commerçants**, entre reports de charges et restes à recouvrer depuis le début de la crise et fin juin 2021, le montant cumulé des cotisations dues s'élève à 447 millions d'euros.

**35 886 artisans-commerçants ont fait au moins une fois l'objet d'un report.**

# La résistance de l'économie et La reprise

Activité économique - Les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) - Offre d'emplois et taux de chômage



# L'activité économique repart

L'objectif du Gouvernement de retrouver début 2022 le même niveau d'activité qu'avant crise sera tenu voire anticipé.

L'espoir représenté par la vaccination supplante nettement les doutes qui peuvent subsister quant à l'éventuelle persistance de la pandémie. En juin, la confiance des ménages a ainsi retrouvé son niveau d'avant-crise et le climat des affaires se situe au plus haut depuis 2007.

**Aujourd'hui tous les indicateurs montrent une vive reprise de l'économie :**

+ Les estimations de différents analystes tablent sur une croissance à 6 % en 2021, basée sur :

## La consommation des ménages

en nette augmentation depuis plusieurs mois

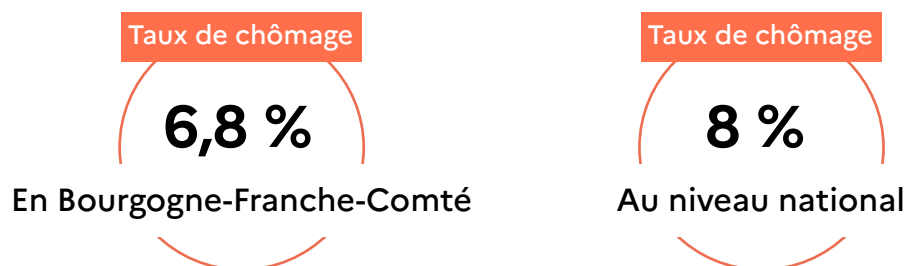


## Le maintien de l'activité économique

grâce à l'effort fait par le gouvernement en faveur des entreprises pendant la crise et pour la relance

+ Les défaillances d'entreprises restent basses, très inférieures sur le 1er semestre 2021 par rapport à la même période en 2019

+ Le niveau de chômage est revenu à celui d'avant-crise. Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail s'établit à :



La demande d'emploi en catégorie A est revenue au niveau de 2019.

Globalement, l'économie régionale est bien orientée. La demande adressée aux entreprises est forte et les carnets de commandes sont fournis.

Les enjeux d'approvisionnement des entreprises en composants électroniques et matières premières et leur capacité à recruter à la hauteur de leurs besoins resteront des points de vigilance.



# Les défaillances d'entreprises demeurent à un niveau bas

- + Du 1er janvier au 31 juillet 2021, on comptabilise 564 ouvertures de procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire directe) contre 1 180 en 2019 à la même période (780 en 2020).
- + Le nombre d'emplois menacés est lui aussi inférieur à son niveau de 2019 et même de 2020 : 1 433 salariés travaillent dans une entreprise qui est concernée par une procédure collective contre 3 855 en 2019 à la même période (2211 en 2020).



source DREETS



## Les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) contenus.

Les plans de sauvegarde de l'emploi sont contenus sur la période entre le 1er janvier et le 31 juillet 2021.

### Procédures enregistrées

le nombre de procédures PSE enregistrées est stable par rapport à 2020.

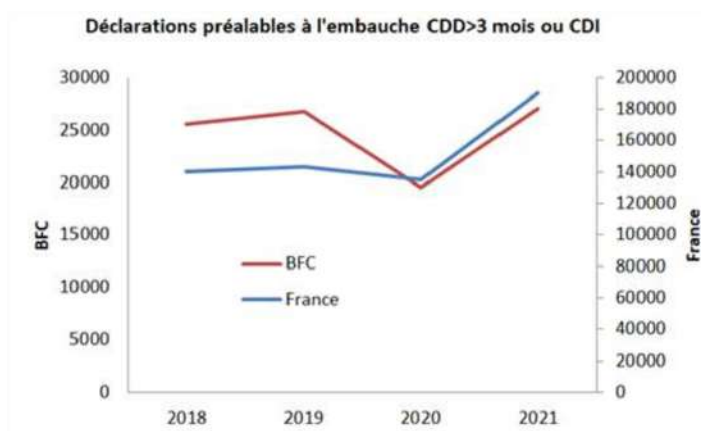
### Ruptures envisagées

fin juillet, les ruptures de contrats de contrats envisagés sont en deçà de leur niveau 2020 : 653 ruptures envisagées dans le cadre d'un PSE, soit 90 suppressions en moins qu'à la même période en 2020.

### Secteurs les plus concernés

les secteurs les plus concernés par les PSE sont l'industrie manufacturière (5 procédures, 430 emplois menacés), l'hébergement-restauration (3 procédures, 84 emplois menacés) et le commerce (9 procédures 54 emplois menacés).

# L'offre d'emploi est dynamique



Les intentions de recrutement en CDI et en CDD de plus de 3 mois dans la région sont reparties à la hausse depuis le 1er trimestre 2021.

Ainsi plus de 27 000 déclarations préalables à l'embauche (qui concernent les contrats supérieurs à 3 mois) ont été enregistrées au cours du 1er semestre, ce qui représente **une progression de 38% par rapport au 1er semestre 2020** ainsi qu'un niveau légèrement supérieur à 2019.

## Le taux de chômage

Le dernier taux de chômage en région Bourgogne-Franche-Comté s'établit à **6,8 %**.

En Bourgogne-Franche-Comté, la reprise se confirme en 2021. Le nombre d'emplois est en légère hausse, porté, en particulier, par le secteur de la construction et le tertiaire marchand hors intérim.

Sur un an, la Bourgogne-Franche-Comté gagne plus de 8 600 emplois pour atteindre 961 600 emplois.

Si l'emploi dans la région n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant crise, le secteur

privé connaît toutefois une augmentation de ses emplois. Cette dynamique est portée par les secteurs de la construction, de l'information-communication, et par les services aux ménages et le commerce.

Le taux de chômage au sens du BIT s'établit à **6,8 %**; il est inférieur au taux du 1er trimestre 2019 (7,5%) et se situe plus bas que le taux national qui est à 8 %.

## Taux de chômage par département

21 - Côte-d'Or **6 %**

70 - Haute-Saône **6,9 %**

25 - Doubs **7,5 %**

71 - Saône et Loire **6,8 %**

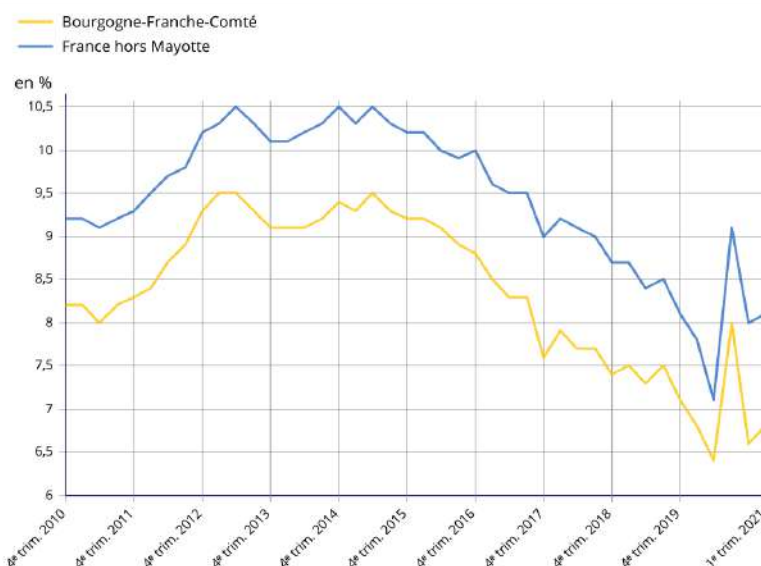
39 - Jura **5,6 %**

89 - Yonne **7,1 %**

58 - Nièvre **6,5 %**

90 - Territoire de Belfort **9,1 %**

# Évolution du taux de chômage - source INSEE



Entre juin 2020 et mai 2021, Pôle emploi a enregistré 100 200 offres d'emploi dans la région, c'est-à-dire une hausse de 3 % par rapport à la même période un an plus tôt. La capacité des employeurs à pourvoir les postes vacants constituera un des éléments clefs de la reprise économique.

## Enregistrement entre juin 2020 et mai 2021 :



### Offres d'emploi



### Demandes d'emploi cat. ABC

	Offres d'emploi	Demandes d'emploi cat. ABC
Bourgogne-Franche-Comté	<b>100 200</b> +3 % sur un an	<b>220 810</b> -1,1 % sur un an
21 - Côte-d'Or	<b>25 780</b> -1 % sur un an	<b>41 030</b> -0,5 % sur un an
25 - Doubs	<b>19 420</b> -2 % sur un an	<b>45 540</b> -1,1 % sur un an
39 - Jura	<b>9 230</b> +11 % sur un an	<b>18 420</b> -1 % sur un an
58 - Nièvre	<b>5 670</b> +13 % sur un an	<b>13 420</b> -1,9 % sur un an
70 - Haute-Saône	<b>5 930</b> +6 % sur un an	<b>18 090</b> -2,1 % sur un an
71 - Saône et Loire	<b>19 020</b> +8 % sur un an	<b>44 420</b> -2,2 % sur un an
89 - Yonne	<b>11 220</b> +3 % sur un an	<b>26 620</b> -0,4 % sur un an
90 - Territoire de Belfort	<b>3 930</b> +3 % sur un an	<b>13 270</b> +1,2 % sur un an

source Pôle emploi



MESURES D'URGENCE  
DE **SOUTIEN À L'ÉCONOMIE**

BILAN EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*